

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE BOLTON OUEST

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
QUE:

The following by-law was recently adopted by the municipal council at the regular meeting held June 6, 2011 and can be consulted at the municipal office during regular office hours or on our website at municipalitedeboltonouest.com:

The by-law #RM 330-2010-01 concerning traffic, parking & public security comes into effect according to the law.

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion régulière du 6 juin 2011 et peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur notre site web, municipalitedeboltonouest.com :

Le règlement #RM 330-2010-01 règlement sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST CE 8 jour du mois de juin 2011

Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carrol Kralik, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi le 8 juin 2011

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 8 juin 2011

Signé.....
Titre